

FAITS D'ACTUALITÉ

Rémi Moreau

Volume 69, Number 4, 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1102483ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1102483ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Moreau, R. (2002). FAITS D'ACTUALITÉ. *Assurances*, 69(4), 669–684.
<https://doi.org/10.7202/1102483ar>

FAITS D'ACTUALITÉ

par Rémi Moreau

I. Une usine chimique toulousaine frappée par une violente explosion

Une dizaine de jours après les attentats survenus aux États-Unis, le 21 septembre 2001, il ne restait rien d'une usine de fabrication d'engrais chimiques qui a explosé à Toulouse, faisant 29 morts et quelque 2000 blessés, dont 700 hospitalisés. L'intensité de l'explosion fut telle qu'elle creusa, en une minute, un cratère de cinquante mètres de diamètre sur quinze de profondeur. Cinq cent salariés oeuvraient, au moment de la déflagration, dans cette usine, construite en 1924 et qui n'avait jamais cessé de s'agrandir.

Dans les heures qui ont suivi l'explosion, les responsables politiques et les dirigeants de la société AZF Atofina, propriété du groupe Totalfina-Elf ont bien cru à un attentat terroriste en sol français, mais il s'est vite avéré que l'explosion était d'origine accidentelle, et s'était produite dans une aire de stockage de nitrate d'ammoniac.

Le choc était comparable à une secousse sismique d'une magnitude de 3,4 degrés, ressentie dans un rayon de 4 kilomètres autour du lieu d'impact. Du sud au nord, la Ville rose a été ébranlée et les rues furent jonchées de débris de vitrines et fenêtres, mêlés aux morceaux de pare-brise de voitures.

Selon les premières estimations, les dommages assurés, tant en assurance des biens qu'en assurance des responsabilités, s'élevaient à 5 milliards de francs, soit 700 millions de dollars US, selon la FFSA. Selon d'autres sources, le montant total des dommages pourrait se situer entre 760 et 910 millions d'Euros (6 milliards de francs). Toutefois, selon des estimations ultérieures, les coûts globaux pourraient passer du simple au triple par rapport au coût prévisionnel initial, la FFSA ayant mentionné, à la mi-novembre, que le sinistre pourrait s'élever à 2,29 milliards d'Euros,

car les conséquences des vibrations consécutives à la déflagration ont été largement sous-estimées.

Une aide d'urgence a été débloquée par les assureurs, d'une part, et par TotalFinaElf, d'autre part. Les dégâts occasionnés aux tiers seraient considérables et il est trop tôt pour en faire le bilan exact. Le programme d'assurance a été élaboré par l'intermédiaire du courtier AON et fait appel à la réassurance, à un double niveau : via la mutuelle des pétroliers, RC Oil, laquelle est fortement réassurée (notamment sur les marchés bermudiens, mais aussi par Munich Re et Swiss Re), et aussi via la captive de TotalFinaElf, dont le «fronting» est assumé par les AGF. Il semble toutefois que la participation des AGF, en terme de pourcentage, serait assez limitée.

Parallèlement, les assureurs ont tenté de négocier avec les réassureurs la prise en charge des acomptes et des avances, une négociation qui s'est avérée plutôt difficile, au regard du contexte de durcissement des marchés, l'automne dernier, d'autant qu'il ne soit pas clair qu'une telle charge soit prévue contractuellement dans les traités de réassurance d'une façon nette et claire.

Avec la collaboration de l'assureur, l'entreprise a mis en place une cellule de soutien psychologique. De plus, un acompte sur l'indemnité d'assurance a été débloqué au profit de chaque bénéficiaire, bien que le processus de règlement final soit intervenu très rapidement, incluant le versement des rentes ou d'incapacité prévu dans le contrat d'assurance des salariés.

Il semble, selon les experts, qu'il soit possible de prévenir d'autres Toulouse en y mettant le prix. Faute de moyens, la surveillance de ce site à risques s'était relâchée. Lors de leur dernière visite sur le site toulousain, consacrée au contrôle du système de management et de sécurité, les inspecteurs n'avaient pas visité les entrepôts de stockage.

2. Évolution de la gestion des risques

Les gestionnaires de risques, longtemps cantonnés dans le rôle de gestionnaires de portefeuilles d'assurance d'entreprises, généralement les risques aléatoires (les risques d'entreprise, dits risques purs, étant considérés non assurables), voient aujourd'hui leur responsabilité s'élargir sur plusieurs fronts :

- sur le plan de leur mission dont, au premier chef, l'identification des risques, car le gestionnaire des risques n'a pas

pour rôle d'empêcher la prise de risque, cela condamnerait l'entreprise à l'immobilité ; bien identifiés, les risques dans l'entreprise seront, dès lors, adéquatement mesurés et traités ;

- sur le plan de la polyvalence de leur fonction ou des champs d'intervention : ils sont consultés dans le cadre de décisions stratégiques de l'entreprise, ils s'intéressent à la prévention, ils ont une vision globale et synthétique de l'entreprise (marketing, achats, ressources humaines et matérielles, lancement de nouveaux produits, préparation et gestion de plan d'affaires ; fusions et acquisitions, opérations à l'étranger, etc.) ;
- sur les qualités requises : ils sont curieux et pédagogues, ils ont une bonne écoute et savent eux-mêmes écouter, puis communiquer ;
- sur le plan de l'intégration et de la globalisation des risques de l'entreprise : non seulement les risques assurables, mais les risques financiers (risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts) ;
- sur le plan du financement des grands risques par des voies alternatives, notamment par les instruments financiers dérivés.

3. Les 15 plus grands réassureurs en l'an 2000

Primes nettes émises de réassurance

1. Munich Re	14,974 milliards de dollars
2. Suisse Re	13,790 milliards de dollars
3. Berkshire, Hathaway, General Cologne Re	13,540 milliards de dollars
4. Employers Re	8,342 milliards de dollars
5. Hannover Re	4,895 milliards de dollars
6. Gerling Global Re	4,053 milliards de dollars
7. Lloyd's, London	4,014 milliards de dollars
8. Assicurazioni Generali	3,951 milliards de dollars
9. Allianz Re	3,726 milliards de dollars
10. Zurich Re	3,065 milliards de dollars
11. SCOR	2,754 milliards de dollars
12. London Re	1,888 milliard de dollars

13. Transatlantic Holdings	1,658 milliard de dollars
14. AXA Re	1,424 milliard de dollars
15. Reinsurance Group of America	1,404 milliard de dollars

Source : Standard & Poors (tiré de *Business Insurance*, Sept. 3, 2001)

4. Les réassureurs mondiaux régissent les conditions de souscription des marchés pour les années 2001 et celles à venir

Le 11 septembre 2001, au moment des attentats terroristes américains, les réassureurs de la planète en étaient au troisième jour de leur rendez-vous annuel, à Monte-Carlo. Ils assistaient ainsi en direct à l'attaque terroriste.

Ils discutaient, en cette troisième journée, des moyens pour revigorer l'industrie, après les pertes catastrophiques de 1999 (la pire année depuis 15 ans pour l'industrie de la réassurance). Pour revenir aux profits, une double nécessité semblait s'imposer : revenir aux principes de base (*back to basics*) et augmenter les tarifs. À ce moment précis, apprenant les nouvelles tragiques d'outre-atlantique, ils cessaient, séance tenante, toute discussion, inquiets et solidaires du sort de leur collègues américains. Sans doute songeaient-ils aussi, à ce moment précis, à une troisième nécessité : celle de restreindre les termes et les conditions des contrats d'assurance, et en particulier la question d'exclure spécifiquement les conséquences d'actes de terrorisme.

L'exercice 2000 constituerait ainsi une année charnière entre la fin du cycle baissier et l'entrée d'un cycle haussier, porteur non seulement de nouveaux tarifs mais aussi de nouveaux traités et conditions à l'endroit des cédantes. Même avant le 11 septembre 2001, tout concourait à un redressement majeur : les pertes techniques de 600 millions d'euros en 1999, les résultats nets décevants en 2000 (les résultats d'exploitation tous négatifs et les résultats financiers faibles), la liquidation défavorable des tempêtes européennes de 1999, le tout dans un environnement financier en forte baisse.

L'année 2001, avant le 11 septembre 2001, était déjà pleine d'épines, surtout le second trimestre, l'un des plus sévères sur la plan des catastrophes, et les réassureurs étaient déjà en convalescence : aux États-Unis, l'ouragan tropical Allison, qui fut particulièrement sévère au Texas, provoqua des dommages pouvant s'élever à plus de 1,2 milliard de dollars ; les tempêtes tropicales d'avril dans quelque 16 États (du Texas jusqu'à la Pennsylvanie)

pourraient générer un montant additionnel de 1,7 milliard sur les plan des dommages assurables, puis celles de juin 2001 dans la Dakota du Nord et les États du Mid-West. Une facture totale, selon Insurance Service Office (ISO) de 4,4 milliards de dollars pour ce seul deuxième trimestre aux États-Unis. L'année sera longue...

En Europe, le Lloyd's a annoncé, avec trois ans de décalage, selon la coutume, des pertes très lourdes pour 1998 et l'année 1999 serait un cru aussi néfaste, à cause des tempêtes européennes exceptionnelles de la fin du siècle. Selon l'agence de notation Moody's, l'institution tricentenaire britannique devrait régler, au titre de quatre exercices, de 1998 à 2001, des pertes cumulées représentant 50 % de sa capacité (12 % allant aux attentats américains de septembre 2001). L'institution se rapprocherait ainsi dangereusement du montant de 8 milliards de livres, apparu en 1996 après cinq années déficitaires, et qui avait failli causer sa perte. Car on sait que la grande dame de l'assurance serait encore en première ligne en cas d'autres chutes d'aéronefs ou d'attentats terroristes. La capacité de ce grand marché composé de 108 syndicats souscripteurs est estimé, pour l'année 2001, à 11 milliards de livres. Présent dans 64 pays, environ 5 % de la réassurance à travers le monde et 50 % des primes de l'assurance mondiale transitent via le Lloyd's.

Pour plusieurs autres assureurs européens, l'aventure n'est plus au rendez-vous : toute nouvelle souscription a cessé et ne recommencerait qu'après un redressement majeur des tarifs. L'après 11 septembre 2001, dont les conséquences financières sont dramatiques, ne fera qu'accentuer la rapidité des mesures à mettre en place non plus pour revenir à la rentabilité à court terme, ce qui demeure néanmoins un objectif à moyen terme, mais pour éponger un tant soit peu les dégâts. Les années à venir seront agitées et le *hard market* risque de durer longtemps.

En dernier lieu, signalons que la rencontre de Baden-Baden, en octobre, qui a suivi celle de Monte-Carlo, a démontré que le marché de la réassurance a vite réagi face à la pénurie annoncée de capacité et que les réassureurs sont capables d'autodiscipline. Toutes les branches d'assurance ont été affectées. Les prix de la réassurance et de la récession ont été revus à la hausse, les plafonds en dommages ont été abaissés, les limites et sous-limites multipliées et, comme on le savait déjà, les actes de terroristes ont été exclus des traités. On a dit que les cédantes doivent s'attendre à avaler des couleuvres pour couvrir leurs traités. Désormais, les assureurs ne pourront plus compter sur leurs réassureurs pour

soutenir leur politique de souscription ; ils devront réduire leur politique de souscription ou augmenter leur rétention.

5. Les assureurs directs versus les assureurs par courtage au Québec

Dans le marché d'assurance IARD au Québec, les primes ont augmenté de 4,46 milliards de dollars de 1999 à 2000, permettant ainsi aux assureurs directs d'accroître leur volume d'affaires de 14,8 %. Leur part de marché était donc de 35,8 % à l'aube de l'an 2000. Par ailleurs, du côté des assureurs par courtage, qui demeurent toujours en tête et qui semblent aussi mieux réussir à contrôler leurs frais, le volume-primes n'a augmenté que de 7,1 %.

Les principaux assureurs directs au Québec dans les assurances IARD en 2000 furent, dans l'ordre suivant, en fonction des primes émises : Caisses Desjardins (450 millions \$), Groupe Promutuel (285 millions \$), La Capitale (185 millions \$), BélairDirect (131 millions \$) et la Sécurité (115 millions \$). La palme d'or de la croissance en 1999 est revenue à BélairDirect qui a enregistré une croissance de 22,6 %.

Les principaux assureurs par courtage au Québec en 2000 furent ING Groupe Commerce (600 millions \$), AXA Assurances (478 millions \$), CGU (281 millions \$), Lloyd's (176 millions \$) et Royal & SunAlliance (132 millions \$).

Au Canada, les principaux assureurs sur le plan des primes émises en l'an 2000 furent : le Groupe CGU (2,1 milliards \$), ING Canada (2 milliards \$) le Groupe Co-Operators (1,4 milliard \$), Royal & SunAlliance (1,2 milliard \$) et le Groupe Economical (1 milliard \$).

6. Munich-American RiskPartners, la filiale canadienne de American Re-Insurance Co., membre du groupe Munich Re

La compagnie American Re-Insurance Co. annonçait, l'été dernier, la réorganisation de ses opérations canadiennes dans le domaine des risques alternatifs. Munich-American RiskPartners, la filiale canadienne de American Re-Insurance Co., qui a ses bureaux à Toronto et à Montréal, constitue une filiale de American Re-Insurance Co. dans le domaine des marchés alternatifs. La maison mère est le groupe Munich Re.

7. L'assurance maritime : les hausses de taux sont confirmées

Dans le cadre de la conférence mondiale de l'International Union of Marine Insurance (LUMI) qui s'est tenue à Gênes dans la semaine du 16 septembre dernier, et devant le déficit dû à l'érosion des primes, deux solutions pour assainir le marché et revenir à la rentabilité ont été confirmées : des programmes de prévention (les pétroliers de plus de 15 ans ne seraient plus affrétés, l'obligation de la double coque pour les pétroliers serait en vigueur, etc.) et des hausses de tarifs de l'ordre de 15 % à 20 %, négociées au terme de contrats de deux ou trois ans. La dernière hausse de tarif remontait à l'année 1990. L'effet « Érika » (le pétrolier qui s'est échoué en mars dernier) a fait son sillon, notamment chez les bateaux transporteurs de mazout.

8. Selon une étude, il n'y aurait aucun lien entre les recrudescences des tempêtes tropicales et le réchauffement de la planète

Une étude réalisée par la firme Tillinghast-Towers Perrin, dont les grandes lignes sont publiées dans *Best's Review – August 2001*, réfute l'idée jadis avancée à l'effet que le nombre croissant d'ouragans et de tempêtes tropicales était dû au réchauffement planétaire. Lorsque le montant des dommages est ajusté pour refléter les valeurs actuelles des biens en cause et le nombre croissant de personnes qui vivent sur les côtes, sujettes aux ouragans, les pertes encourues dans les années 90 ne sont pas à ce point élevées par voie de comparaison avec d'autres décennies de ce siècle.

Par exemple, nous apprenons aussi que l'ouragan Andrew, survenu en 1992, qui était considéré jusqu'ici comme la plus grande catastrophe naturelle de l'histoire, en terme de dégâts matériels, passerait au second rang, devant céder sa place à un ouragan qui s'est manifesté à Miami, en septembre 1926. En termes de dollars ajustés, l'ouragan de 1926 aurait coûté 50 milliards de dollars par rapport à 25 milliards pour celui de 1992.

9. Dix scénarios catastrophiques d'ici 2005, mais aucun ne portait sur une catastrophe terroriste !

La livraison du *National Underwriter (July 23, 2001)* publie un article qui fait même la page couverture : les 10 scénarios catastrophiques risquant de se produire d'ici 2005, élaborés par le

Long Range Planning Committee de la Casualty Actuarial Society. Une liste à faire frémir, sauf qu'aucun n'a prévu ce qui allait se produire une semaine plus tard et qui constituerait la pire catastrophe humaine et matérielle dans l'histoire de l'assurance : un attentat terroriste à grande échelle.

On y parle, dans cette brochette de scénarios-catastrophes, d'inondations et d'ouragans, de recours collectifs à grande échelle, et autres événements affectant l'industrie de l'assurance. Décidément, la futurologie n'est pas l'apanage des experts en assurance.

10. Une nouvelle table de points d'inaptitude au Québec

La nouvelle table de points d'inaptitude est entrée en vigueur le 20 septembre. Certaines infractions au Code de la sécurité routière entraînent désormais plus de points au dossier du conducteur ainsi que l'inscription d'infractions qui visent plus particulièrement des conducteurs dont le comportement représente un danger pour leur sécurité et celle des usagers de la route. À titre d'exemples, les dépassements successifs en zigzag n'entraînaient avant le 20 septembre aucune perte de points alors qu'ils entraînent dorénavant la perte de 4 points. Notons également une perte de 4 points dans le cas de la conduite d'une automobile sans la présence d'un accompagnateur (pour les titulaires de permis d'apprenti conducteur) alors qu'autrefois cette infraction ne donnait lieu à aucune perte de points. Au total 17 changements ont été apportés à la table.

En ce qui concerne les sanctions, rappelons qu'une accumulation de 4 points d'inaptitude pour le titulaire d'un permis d'apprenti conducteur ou d'un permis probatoire entraîne une suspension de permis pour 3 mois. Pour le titulaire d'un permis de conduire, l'accumulation de 15 points d'inaptitude entraîne la révocation du permis pour 3 mois (première sanction), pour 6 mois (deuxième sanction) ou 12 mois (sanctions subséquentes, selon qu'il s'agisse d'une première accumulation ou d'une récidive au cours des deux dernières années). La personne qui commet une infraction sans avoir de permis voit suspendu pour 3 mois son droit d'en obtenir un.

11. Les réclamations frauduleuses au Canada toujours omniprésentes

La Coalition canadienne contre la fraude à l'assurance (CCFA) a organisé une vaste enquête, dont les conclusions ont été publiées

en septembre dernier, fondée sur l'examen de 4 066 réclamations d'assurance dites fermées, c'est-à-dire qui avaient déjà été réglées par les assureurs.

Une centaine d'experts provenant d'une quinzaine de compagnies d'assurance furent mis à contribution pour la révision des réclamations. Pour être certains que ce sondage soit analysé d'une façon objective et identique, les experts en question qui ont été recrutés avaient dû participer, au préalable, à une journée de formation sur le questionnaire du sondage. L'analyse elle-même des réclamations a totalisé environ 4 000 heures de travail, ce qui démontre l'intérêt et l'importance de la question.

L'enquête a révélé que 26 % des réclamations liées aux dommages personnels contiennent des éléments de fraude, dont le montant s'élèverait à 500 millions de dollars. La plupart d'entre elles sont des réclamations dont le montant des dommages est exagéré.

D'autres résultats de ce sondage seraient publiés ultérieurement.

12. Une nouvelle compagnie connue sous le nom Desjardins Sécurité financière, née de la fusion, le 28 décembre 2001, de l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne et de l'Impériale, compagnie d'assurance vie

Les détenteurs d'actions ordinaires des deux compagnies (l'Assurance vie Desjardins-Laurentienne a son siège à Lévis et l'Impériale, compagnie d'assurance vie, a le sien à Toronto) ayant approuvé, en novembre dernier, la convention de fusion, la nouvelle compagnie, appelée Desjardins Sécurité financière, a vu officiellement le jour le 28 décembre dernier. Ainsi, la bannière Desjardins, le 6^e groupe financier le plus important au Canada avec un actif de 80 milliards de dollars, est étendue, pour la première fois, à l'ensemble du marché canadien.

La nouvelle compagnie, qui affiche un actif total sous gestion de 13,4 milliards de dollars sur la base des résultats combinés en 2000 des deux sociétés regroupées, et un volume de primes de 1,5 milliard de dollars, dessert une clientèle de 4,5 millions d'assurés et compte 2 500 employés et 6 200 représentants à travers le pays. Elle se classe au huitième rang pour les primes souscrites au Canada en assurance de personnes.

13. L'acquisition de Lincoln Re par la Swiss Re

Swiss Re a entamé ses démarches en vue d'obtenir les autorisations nécessaires pour l'acquisition de Lincoln Re. Le financement se ferait par les fonds propres de Swiss Re (par augmentation de capital), dans la mesure où les conditions du marché le permettent, quoiqu'un financement alternatif soit toujours possible. Pour ce faire, l'Assemblée générale extraordinaire de Swiss Re a autorisé le Conseil d'administration à créer du capital autorisé. L'approbation des actionnaires est nécessaire pour pouvoir envisager une augmentation du capital-actions de 10 % maximum.

La transaction serait close dès que le réassureur aura obtenu l'aval des autorités réglementaires. Swiss Re deviendrait ainsi le premier réassureur vie et santé. Le contrat stipule que la charge des sinistres relative aux événements du 11 septembre 2001 revient au vendeur.

Comptant plus de 70 représentations implantées dans plus de 30 pays, Swiss Re est le second réassureur mondial (voir le tableau des grands réassureurs mondiaux dans une rubrique précédente de cette chronique), avec un volume de primes brutes de 26,1 milliards de CHF (primes nettes émises de réassurance de 13,790 milliards de dollars) et un bénéfice net après impôts de 3 milliards de CHF pour l'exercice 2000. Son portefeuille de placements mondial pèse 101 milliards CHF.

14. AXIS Specialty, une filiale d'assurance et de réassurance constituée par le courtier Marsh&McLennan

Le plus grand courtier mondial en assurance, qui opère dans une quarantaine de pays, vient de former une société d'assurance et de réassurance, AXIS Specialty, en vue de répondre aux demandes croissantes de capacité depuis les attentats terroristes du 11 septembre dernier. La nouvelle société se spécialiserait dans les grands risques industriels, commerciaux et aériens, les risques politiques et les risques de guerre. Décidément, la réaction épidémique négative des assureurs et réassureurs, depuis les attentats américains, suscite des vocations.

La nouvelle société serait dotée d'un capital initial de 1 milliard de dollars et la souscription des risques aurait débuté aux Bermudes au début de l'année 2002. Le principal investisseur derrière cette capitalisation est MMC Capital, une filiale de M&M (M&M

private equity subsidiary), par l'intermédiaire du fonds Trident II, L.P. D'ailleurs, la filiale MMC n'en est pas à ses premières armes en vue de constituer des sociétés d'assurance, puisqu'elle a participé, dans les années 1980, à la création de l'assureur bermudien ACE Ltd., puis XL Capital, et, au début des années 1990, à la constitution de Mid Ocean Ltd.

15. Un programme d'analyse des risques politiques offert par AON

Le Groupe Aon vient de lancer un service d'analyse des risques politiques (*Political Risk Exposure Profile*) qui comporte des analyses financières liées aux menaces de risques politiques. Un tel service serait offert dans le cadre des activités mondiales d'une société commerciale opérant à l'étranger : *Political risk assessment service combines client data on worldwide business activities with contry risk information risk information and data on the financial costs of political risk.*

Ce service prépare des analyses financières très pointues sur les risques politiques des grandes corporations desservies par Aon et les facteurs pouvant aider à gérer ces risques.

16. Onze personnes ont perdu la vie dans le tunnel suisse du Gothard

Onze personnes ont trouvé la mort, le 24 octobre dernier, dans le tunnel suisse du Gothard à la suite d'une collision frontale entre deux camions suivie d'une forte explosion puis d'un incendie. Quelques éléments de la structure du tunnel se sont détachés sur 250 mètres environ, dont une partie sur des voitures.

L'un des plus longs du monde après celui de Laerdal en Norvège, mesurant 16,5 km, le tunnel est situé sur le principal axe autoroutier nord-sud de Suisse reliant l'Allemagne via Zurich aux grandes villes industrielles d'Italie (Turin et Milan notamment).

17. Les tests génétiques en assurance vie demeurent limités

L'idée de recourir aux tests génétiques pour la sélection et la souscription des risques d'assurance vie ne semble pas tellement populaire, du moins si l'on en juge par un rapport publié à la fin de 2000 par l'Institut canadien des actuaires, qui n'appuie ni les tests génétiques obligatoires aux fins de l'assurance, ni la divulgation

des résultats des tests sans l'autorisation de la personne concernée. Ce rapport va dans le même sens que beaucoup d'autres, dans le monde, qui doutent de la fiabilité des tests génétiques dans l'évaluation du risque assurable.

18. Un nouveau pacte doit être négocié par la FIFA en vue d'assurer la coupe du monde de soccer en 2002

Suite aux attentats terroristes aux États-Unis, la société AXA, qui à cet égard, a été délestée de 550 millions de dollars dans ses comptes dans la foulée des attaques terroristes aux États-Unis, a résilié le programme d'assurance qui avait été proposé à la Fédération Internationale de Football (FIFA). L'entente initiale conclue entre la FIFA et AXA prévoyait une couverture globale de 851,8 millions de dollars de tous les stades liés à l'événement, y compris les grands risques (tremblement de terre, inondation, terrorisme), moyennant une prime de 16,8 millions de dollars U.S.

N'ayant pu conclure un nouveau « *deal* » en vue d'assurer la coupe du monde de soccer qui aura lieu au Japon en 2002, la FIFA n'a eu d'autre choix que de souscrire un programme avec un autre assureur, en l'occurrence la société National Indemnity, une filiale du groupe Berkshire Hathaway Inc. La FIFA a également mentionné qu'elle tenterait un recours judiciaire contre AXA en alléguant principalement que l'assureur n'avait pas le droit de résilier unilatéralement le contrat. Il semble qu'une telle clause de non-résiliation sera mentionnée spécifiquement dans le nouveau contrat.

19. Les fraudes dans les réclamations de dommages personnels au Canada sont estimées à 500 millions de dollars pour l'an 2000

Les assureurs de dommages au Canada auraient assumé des frais estimés à 500 millions de dollars liés directement aux fraudes découlant de réclamations pour dommages personnels en l'an 2000. Cette évaluation a été faite par la Coalition canadienne contre la fraude à l'assurance (*Canadian Coalition Against Insurance Fraud*) dans le cadre d'une étude menée par des chercheurs de l'Université St. Francis Xavier (Nouvelle-Écosse) portant sur 4 000 réclamations dites « fermées », c'est-à-dire réglées définitivement par les assureurs.

L'étude fait une distinction entre les fraudes opportunistes (réclamations exagérées) et les fraudes préméditées (accidents faits

intentionnellement). D'autres distinctions tiennent compte des fraudes par province, des fraudes par catégories d'assurance et des fraudes en milieu urbain et en milieu rural.

20. L'ouragan Michelle a dévasté Cuba et l'Algérie fut frappée par des inondations meurtrières

Qualifié de la plus grande catastrophe naturelle cubaine depuis 70 ans (un ouragan y avait fait 3 000 morts en 1932), l'ouragan d'une rare ampleur, de force 4 (la plus forte intensité sur l'échelle Saffir-Simpson est de force 5), nommé *Michelle*, a frappé Cuba le 4 novembre dernier. L'œil du cyclone, accompagné de vents puissants de 250 kilomètres/heure et des vagues de 6 mètres de haut, est entré par la Baie-des-Cochons, au sud-est de la capitale, La Havane, gobant tout sur son passage, faisant 5 morts, forçant l'évacuation de 500 000 personnes (résidents ou touristes dans les stations touristiques) et causant de nombreux dégâts matériels et économiques (immeubles effondrés ou éventrés, réseaux routiers et ferroviaires dévastés, ruptures des conduites d'eau et des réseaux de gaz, de téléphone et d'électricité). Les inondations dans les zones côtières ont provoqué des dégâts importants aux cultures. Avant d'atteindre Cuba, Michelle avait fait 12 morts aux Honduras, au Nicaragua et en Jamaïque. Nous ignorons, à date, le montant des pertes.

Par ailleurs, au moins 700 personnes sont mortes en Algérie, dont 650 à Alger, et 500 personnes ont été hospitalisées à la suite d'une tempête. Selon une source officielle, 1 300 familles ont été privées de leur logement provisoirement. De nombreuses victimes ont été ensevelies sous des tonnes de boue, de gravats et de débris qui ont déferlé des collines environnantes. De nombreuses maisons ont été détruites et on a retrouvé 1 500 carcasses de véhicules enchevêtrées, pleines de boue.

21. Un autre crash d'American Air Lines sur New York a fait 265 morts

L'écrasement apparemment accidentel d'un Airbus A300, avec 260 personnes à bord, est survenu le 12 novembre, dans le quartier résidentiel du Queens, moins de quatre minutes après son décollage de l'aéroport John F. Kennedy, assurant le vol 587 entre New York et Saint-Domingue. La cause de la défaillance était encore inconnue, au moment où ces lignes étaient écrites. Le risque aviaire – oiseaux happés ou aspirés par un moteur, provoquant l'explosion d'un

réacteur – était écarté, quoique ce problème soit particulièrement aigu aux abords de JFK. Une écoute de la bande de l'enregistreur des conversations d'une des deux boîtes noires a révélé deux bruits suspects de cliquetis provenant de la carlingue environ une minute après le décollage. Il semble qu'il soit possible que l'avion ait subi une forte secousse latérale compatible avec l'hypothèse d'un passage accidentel avec une « turbulence de sillage » causé par l'appareil qui précédait l'Airbus en vol et pouvant expliquer l'arrachement de la dérive verticale de l'avion.

On compte aussi cinq victimes au sol, car la carcasse de l'avion qui a explosé a percuté une dizaine de maisons et déclenché cinq incendies de maisons. Une quarantaine de pompiers et de policiers ont été blessés dans le cours de leur travail de secouristes.

L'accident avait de quoi frapper l'esprit : un avion de ligne s'écrase sur la ville de New York, à nouveau éprouvée, soit deux mois presque jour pour jour après les attentats terroristes du 11 septembre.

American Airlines, qui avait perdu deux avions dans les attentats du 11 septembre, vient de subir une autre perte, qui ne sera pas sans rejaillir sur toute l'industrie de l'aviation, dont la clientèle est particulièrement échaudée depuis les événements dramatiques.

Il est encore trop tôt pour indiquer exactement l'ampleur du sinistre, mais on peut avancer officieusement le chiffre d'environ un demi milliard de dollars, soit un montant de 60 millions de dollars pour l'appareil Airbus A3000, plus les sommes qui seront versées aux familles des victimes et enfin les montants en dommages qui découleront des responsabilités diverses de la part des victimes au sol.

Les risques assurables de American Airlines sont répartis mondialement, dans le cadre d'un programme planifié par AON. Les Lloyd's, le groupe Munich sont certainement impliqués dans le sinistre, mais nous ignorons à quelle hauteur. AXA devrait déboursé une somme de 30 millions de dollars, après réassurance, si le sinistre excède 1,5 milliard – la limite maximum relative à la responsabilité d'un transporteur en cas de crash. Swiss Re serait impliqué à la hauteur de 35 millions de dollars.

22. Les résultats des assureurs IARD canadiens au second trimestre de 2001

Voyons l'ensemble des résultats du second trimestre de 2001 comparés à ceux du premier trimestre de 2000, selon les données du *Quarterly Report, 2nd Quarter, 2001* :

(en millions de dollars)

	2001	2000
Primes nettes émises	5 518	5 421
Primes gagnées	4 997	4 615
Sinistres nets	3 668	3 326
Rapport sinistres à primes net	73,4 %	72,1 %
Frais encourus	1 574	1 509
Gains techniques avant impôts	(227)	(203)
Rapport combiné	104,9 %	104,8 %
Rapport de souscription	- 4,5 %	- 4,4 %
Revenus de placement avant impôts	545	561
Gains de capital	47	256
Revenus après impôts	246	389

23. Le Congrès 2001 de l'assurance et des produits financiers organisé par Le Journal de l'assurance et le magazine Finance

Congressistes, conférenciers, exposants et invités étaient réunis, sous une même enceinte, au Palais des Congrès, le 13 novembre dernier à l'occasion du IV^e congrès annuel dédié à l'assurance et aux produits financiers et organisé par *Le Journal de l'assurance* et le magazine *Finance*.

Au titre des principales conférences, soulignons les stratégies et pratiques de vente ou de communication, les enjeux de l'assurance IARD et de l'assurance vie en 2002, les impacts de la récession et du terrorisme, la fiscalité, le nouveau profil du consommateur financier, le marketing, le commerce électronique, la gestion de la relation client, la planification successorale, les subtilités juridiques des polices d'assurance, l'assurance collective et les fiducies du revenu.

Ce congrès fut aussi un grand carrefour des affaires, qui a permis à une centaine de sociétés d'exposer leurs produits financiers et d'en discuter avec les congressistes. Bref, un rendez-vous réussi sur deux plans : une journée de ressourcement par des échanges d'idées et de conseils et un salon d'affaires devenu un événement incontournable dans l'industrie, selon son organisateur Serge Therrien.